MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2025-12 – IMMEUBLE SITUÉ SUR LES LOTS 4 175 852, 6 159 868, 4 175 854

AVIS PUBLIC, est donné que le conseil municipal doit, lors de la séance ordinaire du 2 octobre 2025, qui se tiendra à compter de 19 h, à la salle du conseil au centre récréatif Jean-Guy Houle, situé au 151, rue Gamelin, à Sainte-Anne-de-la-Pérade, statuer sur une demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble ci-haut mentionné.

- Propriété située au 938, boulevard de Lanaudière, correspondant aux lots 4 175 852, 6 159 868 et 4 175 854 du cadastre du Québec :

Cette demande de dérogation mineure porte sur l'élément suivant :
Installation clôture

- Rendre conforme les clôtures installées dans la marge avant sur le boulevard de Lanaudière et sur la rue Sainte-Anne, d'une hauteur de 1,83 mètres, en dérogation à la norme de 1 mètre, indiquée l'article 10.3 du règlement de zonage numéro 2008-262.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil concernant cette demande, de l'une ou l'autre des façons suivantes :

- En transmettant ses commentaires par écrit, au plus tard le 2 octobre 2025, à 16 h :
  - par la poste au 200, rue Principale, Sainte-Anne-de-la-Pérade (Québec) G0X 2J0;
  - par courriel à : dg@sadlp.ca.

Les commentaires seront transmis au conseil avant que celui-ci ne se prononce à l'égard de la demande.

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE, CE 16 septembre 2025.

Maryon Leclerc
Directeur général et greffier-trésorier par intérim